

Fiche de données de sécurité

Conformément au décret (CE) n° 1907/2006

rath's pr88 liquid

Fluide de protection cutanée

CV111006

Situation :
2014-01-31

Page 1 de 2

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit:: Crème fluide de protection cutanée pr88 liquid de rath

Société: Jasa AG
Müslistrasse 43
8957 Spreitenbach
Tél.: +41 (0)44 431 60 70
Fax: +41 (0)44 432 63 17
E-mail: info@jasa-ag.ch

**GYfj]W'W Uf[f
XYg fYbgY][bYa Ybrg:** Produktmanagement, Frédéric Huber
Phone: +41 (0)44 439 90 66
E-mail: f.huber@jasa-ag.ch

Numéro d'appel d'urgence Toxikologisches Informationszentrum in Zürich (STIZ), Tél. 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Il ne peut résulter aucun danger prévisible de l'utilisation correcte de ce produit cosmétique de soins cutanés (éviter le contact avec les yeux).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique : Mélange aqueux de principes actifs cosmétiques

**Composants :
(déclaration conformément
au décret cosmétique
selon INCI)**

Aqua	Bisabolol
Alcohol Denat.	Glycérine
Hydrogenated Coconut Acid	Tetrasodium Glutamate Diacetate
Arginine	Sodium Hydroxide
PVP	Pantolactone
Poloxamer 407	BHT
Ceteareth-25	Citric Acid
Panthenol	

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Après un contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux aux paupières ouvertes avec beaucoup d'eau ; consulter un médecin le cas échéant.

Après une ingestion : Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau ; consulter un médecin le cas échéant.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau seulement sous forme de jet diffusé. Mousse, poudre, CO₂

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthodes de nettoyage / récupération : Récupérer dans un récipient, récupérer les restes avec des matériaux appropriés ou de l'eau pour éviter tout glissement.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation / stockage : Tenir les emballages fermés. Ne pas stocker à des températures inférieures à +10°C ou supérieures à +40°C.
Stabilité d'entreposage dans les emballages d'origine non ouverts à température ambiante (env. 20°C) 12 mois (voir emballage)..

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Produit de protection pour la peau à enduire avant le travail et à enlever avec de l'eau après le travail. Le produit est destiné à la protection individuelle (directive 89/656/CEE).

Éviter le contact avec les yeux.

Fiche de données de sécurité

Conformément au décret (CE) n° 1907/2006

rath's pr88 liquid

CV081218

Situation:
2014-01-31

Page 2 de 2

Fluide de protection cutanée

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme :	liquide
Couleur :	transparente, légèrement jaunâtre
Odeur :	typique (non parfumée)
pH :	env. 8,5
Température de fusion :	n.a.
Température d'inflammation :	n.a.
Point d'éclair :	n.d., dans creuset fermé
Limites d'explosivité :	n.d.
Densité :	(20° C) env. 0,9 g/cm ³
Pression de vapeur :	n.d.
Viscosité :	Approximativement liquide comme l'eau
Solubilité dans l'eau :	émulsifiable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : En cas de manipulation conforme, le produit est stable au stockage.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tous les composants sont des matières premières destinées à la fabrication de produits cosmétiques. Le produit a été soumis à un contrôle de qualité conformément à la décret cosmétique et ne présente, utilisé correctement, pas de risques pour la santé. La très bonne tolérance de la peau a été confirmée dermatologiquement.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité : Le produit est biodégradable.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produit : À éliminer conformément aux prescriptions des autorités locales.
Emballage : Si aucune autre formalité n'est prévue par la réglementation en vigueur, les emballages vides peuvent être mis aux ordures ménagères ou recyclés.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas un produit dangereux selon GGVSE/ADR, GGVSee/IMDG, IATA-DGR, une classification selon ADNRR/GGVBinSch n'a pas été effectuée.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est soumis aux prescriptions du décret cosmétique ; les prescriptions en matière d'identification selon la réglementation sur les substances dangereuses ne sont donc en principe pas applicables.

Classe de danger pour l'eau : 1 (classification selon les dispositions réglementaires sur les substances dangereuses pour l'eau)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et se réfèrent au produit à l'état de livraison. Elles décrivent le produit compte tenu des impératifs de sécurité et ne constituent aucune promesse de certaines propriétés.

En tant que produit de protection pour la peau, le produit est soumis aux réglementations légales du décret sur les produits cosmétiques. Le législateur exclut expressément toute fiche de sécurité pour les produits cosmétiques (décret (CE) n° 1907/2006).

La présente fiche de données de sécurité vous est remise suite à votre demande expresse et n'entraîne aucune classification de notre produit dans une quelconque catégorie de produit dangereux ou de préparation à risque.

n.a. = non applicable, n.d. = non disponible